



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 20 JUIN 2024

DEL2024-98

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION DE
REHABILITATION DE L'ENVELOPPE EXTERIEURE DE L'ESPACE SALVADOR
ALLENDE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2121-29, L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DEL2023-21 en date du 23 mars 2023 relative au Passage à la nomenclature M57 - adoption du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°DEL2023-185 en date du 12 décembre 2023 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n°DEL2024-01 en date du 23 janvier 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 de la ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

Vu la délibération n°DEL2024-98 en date du 20 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire de la ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

Vu la délibération n°DEL2023-155 en date du 19 octobre 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'enveloppe extérieure du bâtiment Salvador Allende ("ESA") ;

Considérant que la mise en place d'une gestion en AP/CP de certains projets d'investissement favorise la planification et la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;

Considérant que l'opération de réhabilitation de l'enveloppe extérieure du bâtiment Salvador Allende constitue un investissement à caractère pluriannuel dont le montant représente un engagement financier important pour la commune ;

Publication le 27 juin 2024
Télétransmission en Préfecture le 27 juin 2024

Considérant le montant prévisionnel de l'opération estimé à 3 222 624,97 € TTC, réduit des 274 124,53 € déjà engagés, les recettes afférentes estimées à 2 864 895,80 €, dont 262 835,80 € déjà engagés et le solde de 2 602 060,00 € à venir en 2024 ou 2025 d'où, compte-tenu du solde existant à ce jour sur l'opération entre les dépenses et les recettes, et les montants prévisionnels de dépenses (désormais dans le cadre d'une AP) et de recettes, un besoin de financement résiduel prévisionnel estimé à 346 440,44 € ;

Considérant l'échéancier des crédits de paiement correspondant ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er} :

La création est approuvée, dans le cadre de l'adoption du budget supplémentaire de l'exercice 2024, d'une autorisation de programme de 2 948 500,44 € (limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements visés, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation) de dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à l'opération n° 2499 de réhabilitation de l'enveloppe extérieure du bâtiment Salvador Allende ("ESA"), avec la répartition prévisionnelle suivante par exercice des crédits de paiement correspondants (limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année considérée pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de cette autorisation de programme) : 1 293 557,35 € au titre de 2024 et 1 654 943,09 € au titre de 2025. Un montant de 827 928€ est inscrit en recettes.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la trésorerie de Saint-Ouen-sur-Seine.

Article 3:

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 32

Abstention: 3 MME. Téli-Shéri Diop, M. Pascal Kouppé De K Martin, MME. Christelle Vétill

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Conseiller départemental



Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Madame Bennacer, Monsieur Helbling, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Rahouani, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Madame Le Moal, Monsieur Timba, Madame Pavilla, Monsieur Jovenelle, Madame Ahamada, Monsieur Muzzamil, Monsieur Jacqueray, Monsieur Potel, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétit, Monsieur Colak, Monsieur Diaouné, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | |
|-------------------------|---------------------------------|
| • Madame Kenniz | par Monsieur Pernot |
| • Monsieur Rastocle | par Monsieur Colak |
| • Madame Diop | par Monsieur Kouppé De K Martin |
| • Monsieur Petrose | par Madame Bennacer |
| • Monsieur Marthely | par Monsieur Timba |
| • Madame Sefaihi | par Monsieur Helbling |
| • Madame Haque | par Monsieur Alloncius |
| • Monsieur Lahitte | par Madame Haneefa |
| • Madame De Gelibert | par Madame Le Moal |
| • Monsieur Sales Salada | par Monsieur Diaouné |
| • Madame Minic | par Monsieur Rahouani |
| • Madame Miret | par Monsieur Carre |
| • Madame Bédar | par Monsieur Potel |

ETAIENT ABSENTS :

- Madame Noël
- Monsieur Aid
- Monsieur Loimon
- Madame Hachelaf

Christian PERNOT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE

